



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

La retraite des non-salariés

Séance plénière du COR
20 décembre 2018

Secrétariat général du COR

Pourquoi cette séance ?

- Les non-salariés se distinguent par leur affiliation à différents régimes de retraite selon la profession occupée :
 - Leur système de retraite est le reflet de cette diversité.
 - Il présente un certain nombre de spécificités, tant en matière de régimes d'affiliation, qu'en matière de prélèvements et de calcul des droits.
- L'emploi des non-salariés est en mutation avec l'apparition de nouvelles formes d'emploi.
- Dans la perspective de la réforme, faire le point sur les différents enjeux liés ces spécificités.

Contenu

1. Les caractéristiques de la retraite des non-salariés

- **Document n° 2** - La situation des indépendants en activité et à la retraite → Christophe Albert
- **Document n° 3** - L'organisation de la retraite des travailleurs non-salariés → F. Nortier-Ribordy
- **Document n° 4** - La retraite des non-salariés : comparaisons internationales

2. Les régimes de retraite des non-salariés → F. Nortier-Ribordy

- **Documents n° 5 à 8** - Les régimes de retraite de base et complémentaires des exploitants agricoles, des indépendants artisans et commerçants, des professions libérales et des avocats

3. Les spécificités et les enjeux de la retraite des non-salariés → F. Nortier-Ribordy

- **Document n° 9** - Taux, assiettes et plafonds de cotisation des régimes de retraite en 2018
- **Document n° 10** - Assiettes et taux de cotisations des non-salariés et droits acquis : simulation sur cas types
- **Document n° 11** - Les opinions des non-salariés sur la retraite → F. Nortier-Ribordy
- **Document n° 12** - Les spécificités de la retraite des travailleurs non-salariés et les enjeux liés à la réforme

L'organisation de la retraite des travailleurs non-salariés et
leurs opinions sur le système de retraite
Documents n° 3, 5 à 8 et 11

L'architecture de la retraite des non-salariés

En France

RÉGIMES OBLIGATOIRES DE RETRAITE			
STATUT	RETRAITE DE BASE	+	RETRAITE COMPLEMENTAIRE (RÉPARTITION) + RETRAITE COMPLEMENTAIRE (CAPITALISATION)
Exploitants agricoles	MSA	+	MSA RCO
Artisans, commerçants et industriels	SSI	+	RCI
Gérants de débits de tabac	SSI	+	RCI + RAVGT
Notaires	CNAVPL	+	CPRN
Officiers ministériels		+	CAVOM
Médecins		+	CARMF + PCV ou ASV (supplémentaires)
Chirurgiens dentistes et sages-femmes		+	CARCDSF + PCV ou ASV (supplémentaires)
Pharmaciens		+	CAVP + PCV ou ASV (supplémentaires)
Auxiliaires médicaux		+	CARPIMKO + PCV ou ASV (supplémentaires)
Vétérinaires		+	CARPV
Agents généraux d'assurance		+	CAVAMAC
Experts comptables et comptables agréés		+	CAVEC
Architectes et professions libérales diverses		+	CIPAV
Avocats	CNBF base	+	CNBF complémentaire
Artistes, auteurs d'oeuvres originales	CNAV	+	IRCEC
Patrons pêcheurs et employeurs de marins	ENIM		
Membres des cultes	CNAV / CAVIMAC	+	ARRCO

LFSS

Gestion paritaire (représentants des professions)

L'architecture de la retraite des non-salariés

Et à l'étranger

Il est possible de distinguer :

- Les pays où la couverture du risque vieillesse conserve un caractère professionnel même si elle s'inscrit dans un cadre obligatoire et généralisé (Espagne, Italie). Cette couverture est plus ou moins alignée entre travailleurs salariés et non-salariés (quasi-intégrale en Espagne, plus partielle en Italie).
- Les pays (Pays-Bas, États-Unis, Royaume-Uni, Japon) où le premier étage obligatoire couvre l'ensemble des personnes ou des travailleurs.
- Les pays où l'affiliation à un régime de retraite de base n'est pas obligatoire ou seulement pour une partie des non-salariés (Allemagne) et où il peut exister des mécanismes d'assurance volontaire.

Le mode de calcul des droits dans les différents régimes

Dans les **régimes de base**, la pension est égale à :

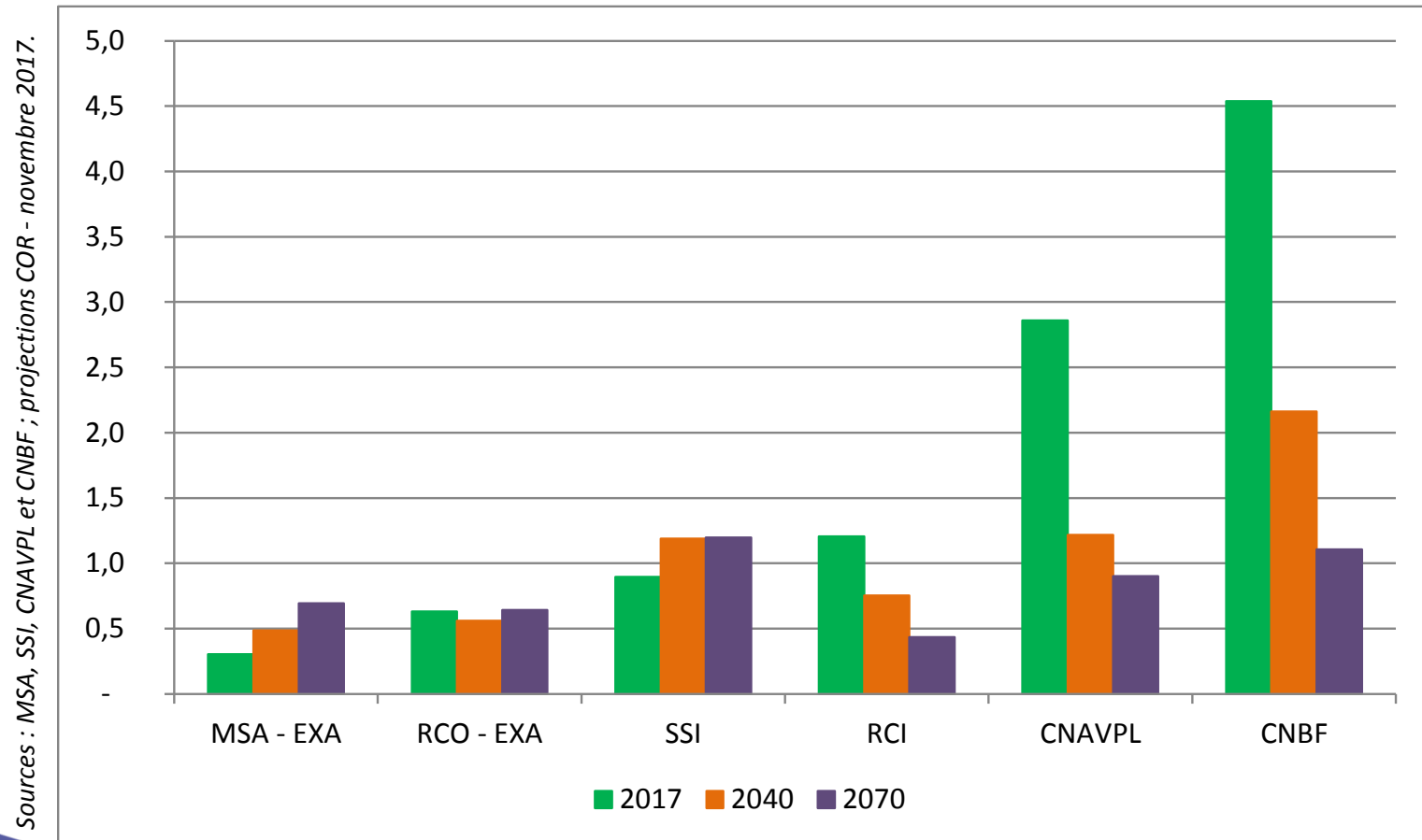
MSA	➡	<i>Pension forfaitaire proratisée à la durée d'assurance + pension proportionnelle en points</i>
SSI	➡	<i>RAM X 0,50 X coefficient de proratisation</i>
CNAVPL	➡	<i>Nombre de points X valeur du point</i>
CNBF	➡	<i>Pension forfaitaire proratisée à la durée d'assurance</i>

- Les conditions de liquidation (âge, durée d'assurance) sont alignées sur le régime général.

Les pensions des **régimes complémentaires** sont calculées en points et les conditions de liquidation sont variables.

Les projections démographiques des régimes de non-salariés

Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités⁽¹⁾

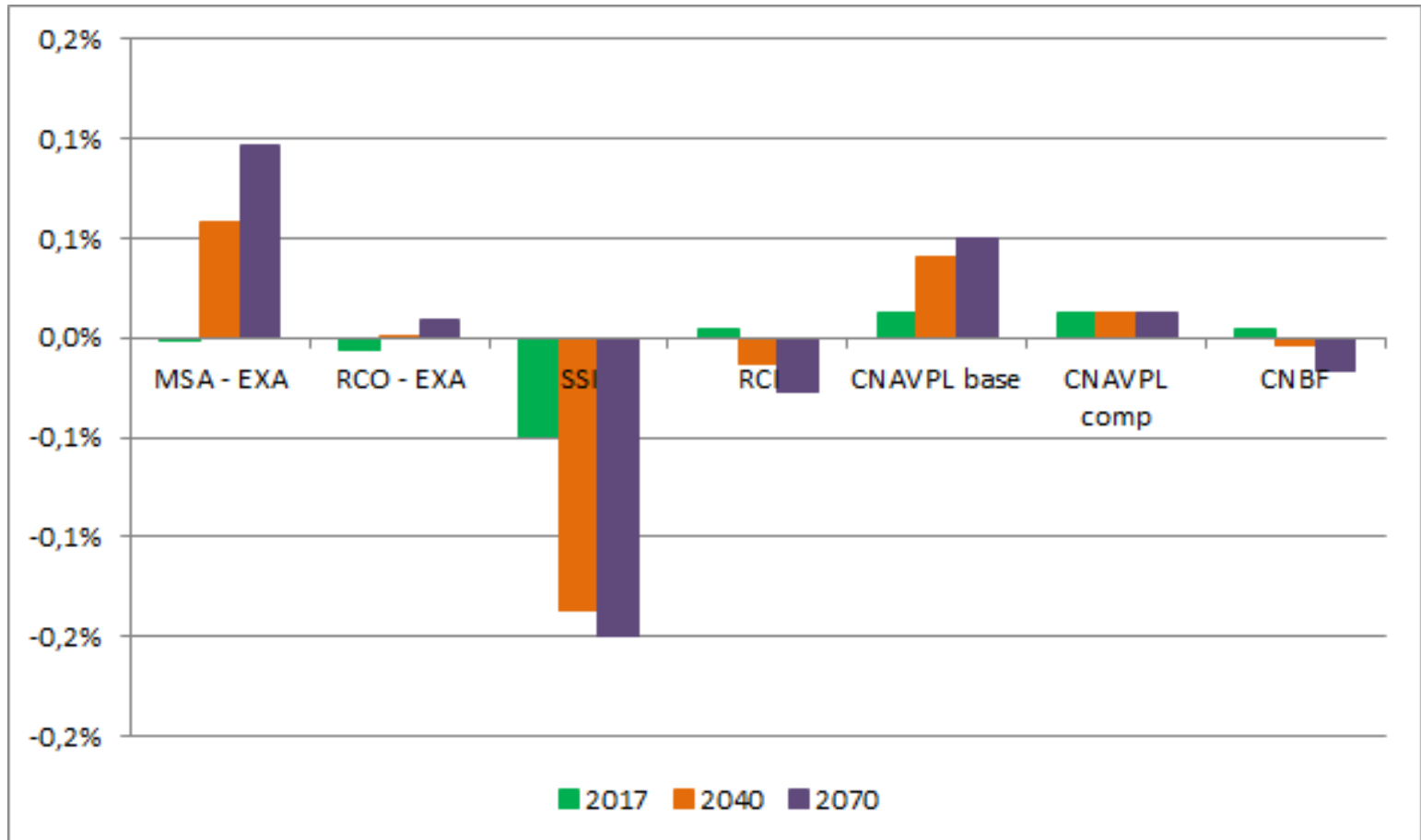


⁽¹⁾ Les retraités percevant un droit dérivé comptent pour 0,5.

Les projections financières des régimes de non-salariés

Solde élargi des régimes en % du PIB⁽¹⁾

Sources : MSA, SSI, CNAVPL et CNBF ; projections COR - novembre 2017.



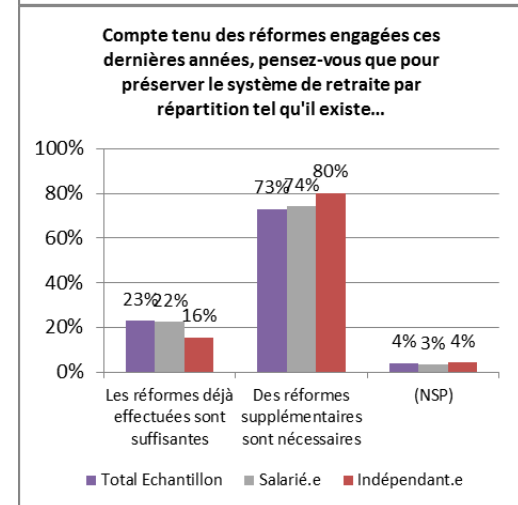
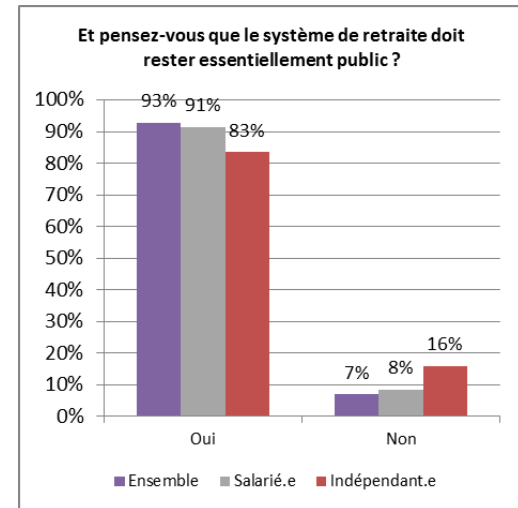
⁽¹⁾ Avant intégration financière pour le RSI.

Quelles sont les opinions des non-salariés sur la retraite ?

- Exploitation du module 2017 du baromètre de la DREES
- La vague 2017 contient un questionnaire élargi sur la retraite qui permet de suivre pour les personnes encore actives :
 - Les opinions et aspirations vis-à-vis de l'équité du système de retraite.
 - Les souhaits de réforme.
 - Les opinions sur le niveau de vie des retraités actuels et anticipé à la retraite.
 - Les opinions sur l'âge de la retraite (âge souhaité, âge envisagé).
- Compte tenu de la faiblesse des effectifs indépendants (186 personnes interrogées), les résultats doivent être considérés avec précaution

Les non-salariés sont plus favorables aux réformes du système de retraite

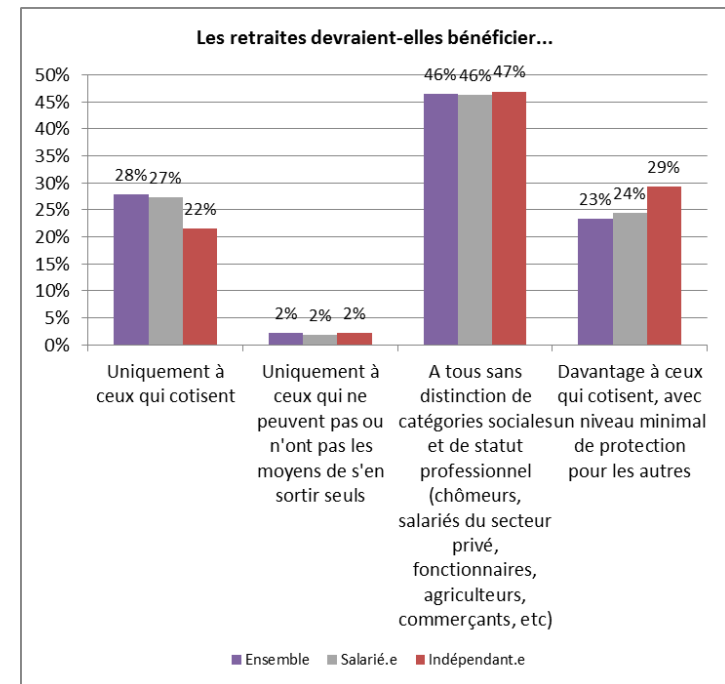
- Les indépendants sont moins nombreux à penser que le système de retraite doit rester essentiellement public (83% contre 93% pour l'ensemble de l'échantillon).
- 8 indépendants sur 10 déclarent que des réformes supplémentaires sont nécessaires pour préserver le système de retraite (+7 points par rapport à l'ensemble de l'échantillon).
- Près d'un tiers des indépendants pense qu'il faudrait allonger la durée de cotisation pour préserver le système de retraite. Ils sont moins favorables au recul de l'âge de la retraite (18 %) et à l'augmentation des cotisations sur les salariés (21 %).



Source : calculs SG-COR à partir du baromètre DREES 2017

La solidarité du système de retraite reste importante pour les non-salariés

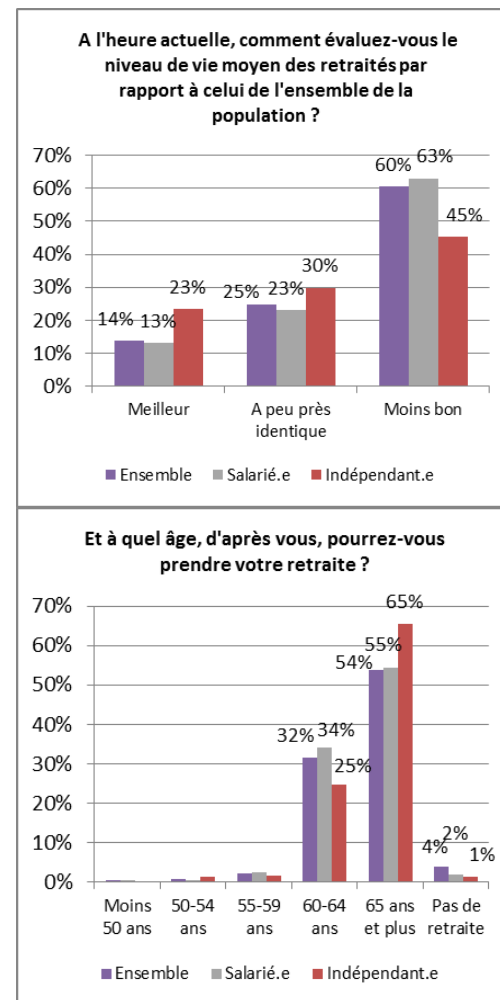
- 78 % des indépendants sont favorables aux droits liés aux enfants et 63 % à des pensions de réversion bénéficiant à tous sans condition de durée.
- Ils sont moins nombreux à considérer que les droits liés aux enfants doivent être réservés aux mères (18 % contre 25 % de l'ensemble de l'échantillon).
- Ils sont plus nombreux à souhaiter un système de retraite qui bénéficie davantage à ceux qui cotisent avec un niveau de protection minimal pour les autres (29 % contre 23 % pour l'ensemble).



Source : calculs SG-COR à partir du baromètre DREES 2017

Les non-salariés ont une vision plus juste de la situation des retraités

- Les indépendants estiment à 53 % que le niveau de vie des retraités actuels est meilleur ou identique à celui de l'ensemble des la population (contre 39 % de l'ensemble).
- Ils ont aussi tendance à anticiper un âge de départ à la retraite plus tardif que l'ensemble de l'échantillon et les salariés.



Source : calculs SG-COR à partir du baromètre DREES 2017

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr, twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)
et LinkedIn  [Conseil d'orientation des retraites-COR](#)